



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERAL

TRANS/WP.29/ 2003/6
12 décembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage
(Cent vingt-neuvième session,
11-14 mars 2003, point 4.2.9 de l'ordre du jour)

**PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 2 AU RÈGLEMENT No 64
(Roues et pneumatiques de secours à usage temporaire)**

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquante-deuxième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRRF/2002/13, sans modification (TRANS/WP.29/GRRF/52, par. 39).

Paragraphe 6.2, modifier comme suit:

"... de gonfler le pneumatique à la pression prévue en cas d'utilisation temporaire en 10 minutes au maximum."

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>